



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire du 10 décembre 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2024-045	Requérant :	Carole Daigneault
	Numéro de lot :	6 061 944
	Adresse civique :	10, rue des Prés
	Nature et effet de la demande :	<p>La demande de dérogation mineure est présentée afin d'autoriser, lors de la construction d'une piscine creusée, une distance d'un (1) mètre entre la piscine et la remise.</p> <p>Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> prescrit, à l'article 6.52, une distance de deux (2) mètres entre une piscine et un bâtiment accessoire.</p> <p>L'autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre une distance inférieure d'un (1) mètre à la norme prescrite entre la piscine et la remise.</p>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, le 14 novembre 2024.

Daniel LeBlanc

Directeur général et greffier-trésorier